



Les établissements de Saint-Étienne Métropole versent les deux tiers des salaires payés dans la Loire

L'économie de la Loire est désormais dominée par la sphère présentielle, avec une industrie moins présente qu'avant. De nombreux Ligériens vont travailler hors du département. Malgré les revenus supérieurs de ces derniers, plus qualifiés, le niveau de vie des Ligériens est inférieur à la moyenne régionale. Saint-Étienne Métropole est au cœur de la circulation des salaires dans la Loire, avec l'accueil de nombreux salariés du Forez et du massif du Pilat. La Métropole de Lyon, par le biais des navetteurs, participe également à la circulation des richesses, notamment dans la vallée du Gier et le Pilat Rhodanien.

Alexandre Tillatte, Philippe Bertrand, Insee

Le développement économique d'un territoire s'appuie sur l'activité générée par les entreprises locales, qui produisent une valeur ajoutée agrégée sous forme de richesse dégagée (*définitions*). En 2013, celle-ci s'élève à 11 milliards d'euros dans la Loire, soit 8 % du total régional. Le département se place ainsi en 4^e position derrière le Rhône (32 %, 46 milliards d'euros), l'Isère (16 %) et la Haute-Savoie (9 %).

Une sphère présentielle majoritaire

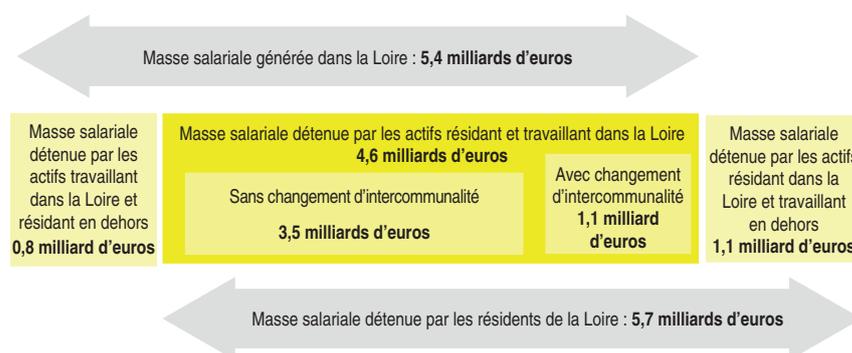
Dans la Loire, la richesse dégagée relève pour 49 % de la sphère productive, qui regroupe d'une part la production de biens majoritairement consommés hors de la zone, et d'autre part les activités de services tournées vers les entreprises qui produisent ces biens. Cette proportion est moins élevée que dans l'ensemble de la région (52 %). La Loire est aujourd'hui, plus qu'auparavant, tournée vers l'économie dite présentielle (qui répond aux besoins de la population présente sur le territoire).

En effet, la Loire a été particulièrement touchée par la désindustrialisation au cours des dernières décennies. Dans les années 1970, six emplois sur dix relevaient de la sphère productive et l'économie présentielle n'était pas encore la principale pourvoyeuse d'emplois comme c'est désormais le cas. Si la Loire conserve des atouts dans des secteurs

tels que le textile, la métallurgie, le bois ou l'agroalimentaire, moins de quatre emplois sur dix appartiennent aujourd'hui à la sphère productive, soit une proportion similaire à la moyenne régionale. Les emplois de cadres des secteurs à forte valeur ajoutée sont moins nombreux dans la Loire qu'en moyenne. Ainsi, les cadres des fonctions métropolitaines (emplois

1 Les résidents détiennent plus de salaires que n'en génèrent les établissements

Les différents concepts de masses salariales : l'exemple du département de la Loire



Source : Insee, DADS 2013

« stratégiques » plus spécifiquement présents dans les grandes aires urbaines) comptent pour 6,4 % des emplois, contre 9,5 % dans la région. L'industrie ligérienne est spécialisée dans des secteurs traditionnels où le taux d'encadrement est faible (métallurgie, textile). Ce phénomène, renforcé par la taille plutôt réduite des établissements, a un impact sur le salaire net moyen dans la sphère productive. Celui-ci s'élève à 13,30 euros de l'heure dans la Loire contre 14,60 euros dans la région.

Un niveau de vie inférieur à la moyenne malgré les revenus versés par l'extérieur

La part des revenus des ménages de la Loire dans l'ensemble des revenus de la région est plus élevée (9 %) que la part de la richesse dégagée par les établissements ligériens (8 %).

Cet écart s'explique d'abord par les rémunérations versées aux salariés qui sortent du département pour aller travailler. Ceux-ci sont plus nombreux que ceux qui font le trajet inverse (33 800 contre 25 000). Ainsi, les masses salariales perçues par les résidents de la Loire travaillant à l'extérieur du département (salaires « entrants ») sont supérieures à celles versées à des personnes qui travaillent dans le département mais n'y résident pas (salaires « sortants »).

L'écart entre la part de richesse dégagée et la part de revenu des ménages s'explique également par l'importance des revenus qui ne sont pas des revenus d'activité. Ainsi, 31 % du total des revenus disponibles dans la Loire correspondent à des pensions et retraites (contre 27 % en Auvergne-Rhône-Alpes).

En revanche, la part des revenus des ménages de la Loire dans l'ensemble des revenus est un peu inférieure au poids démographique du département (10 %). Le niveau de vie médian des ménages ligériens (*définitions*) est en effet inférieur de 7 % au niveau régional, avec 19 300 euros annuels par unité de consommation contre 20 700 euros en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les Ligériens qui travaillent à l'extérieur détiennent 20 % des salaires perçus

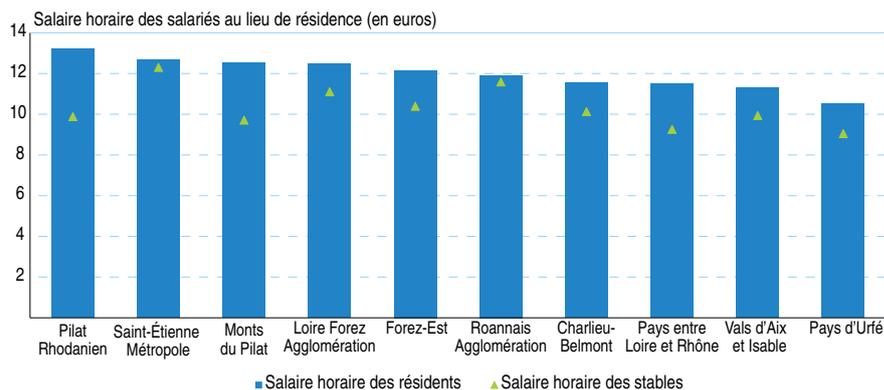
Sur les 5,7 milliards d'euros de salaires détenus par les résidents de la Loire (*figure 1*), 20 % (soit 1,1 milliard) sont versés par des établissements de l'extérieur du département. Plus de la moitié viennent de la Métropole de Lyon, du Grand Paris et de la Communauté de communes de l'Ouest rhodanien, organisée autour de Tarare.

À l'inverse, parmi les salaires versés par des entreprises localisées dans la Loire, un montant de 0,8 milliard sort du département, versé à des salariés résidant à l'extérieur, principalement en Haute-Loire et dans le Rhône.

De la même façon, au sein du département, plus d'un milliard d'euros annuels de

2 Dans le Pilat, un salaire moyen élevé grâce aux navetteurs

Salaire horaire net des résidents et des salariés stables par intercommunalité

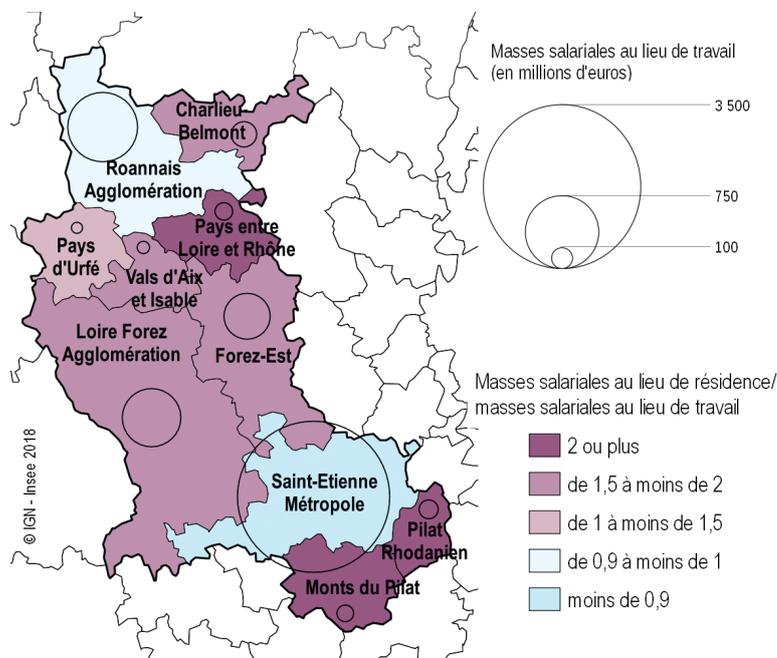


Lecture : dans le Pilat Rhodanien, le salaire horaire moyen de l'ensemble des résidents est de 13,20 euros alors que celui des actifs non mobiles (travaillant et résidant dans la zone) est de 9,90 euros car les navetteurs (résidents travaillant à l'extérieur) perçoivent une rémunération plus élevée.

Source : Insee, DADS 2013

3 Saint-Étienne Métropole et Roanne Agglomération génèrent davantage de masse salariale que leurs résidents n'en détiennent

Rapport entre les masses salariales au lieu de résidence et au lieu de travail par intercommunalité



Lecture : les établissements situés à Saint-Étienne Métropole génèrent une masse salariale de 3,5 milliards d'euros. Les masses salariales détenues par les résidents de Saint-Étienne Métropole sont inférieures aux masses salariales versées par les établissements présents (ratio inférieur à 1).

Source : Insee, DADS 2013

salaires sont versés à des personnes qui travaillent dans une intercommunalité ligérienne différente de celle où elles résident.

Ces « navetteurs » sont en moyenne plus qualifiés et mieux rémunérés que les salariés dits « stables » qui travaillent dans leur territoire de résidence. Dans la Loire, un salarié qui sort de sa zone de résidence perçoit en moyenne 13,60 euros de l'heure, soit 2 euros de plus qu'un salarié stable.

Les salaires des navetteurs tirent à la hausse le niveau de vie des résidents

Les intercommunalités du massif du Pilat et du Pays entre Loire et Rhône sont à dominante

résidentielle. Ce sont celles où la part des salaires versés par des employeurs situés à l'extérieur de leur périmètre est la plus importante. En effet, les navetteurs y sont au moins deux fois plus nombreux que les stables et ils occupent des emplois plus qualifiés. Dans le Pilat Rhodanien, alors que les salariés stables perçoivent en moyenne 9,90 euros de l'heure, le revenu horaire des résidents atteint 13,20 euros (*figure 2*), grâce au salaire moyen des navetteurs supérieur de 50 % à celui des stables. De la même façon, les navetteurs des Monts du Pilat perçoivent une rémunération de 40 % supérieure à celle des stables.

Les intercommunalités centrales, Loire Forez Agglomération et Forez-Est, sont également

à dominante résidentielle, mais avec une composante productive plus marquée. Les flux de salaires sont moins intenses que dans les territoires purement résidentiels, tant au niveau de la proportion de navetteurs que des écarts de salaire entre navetteurs et stables. Seules les intercommunalités de Saint-Étienne Métropole et Roannais Agglomération génèrent plus de masse salariale que n'en détient leur population salariée (figure 3). Les établissements de la Métropole versent 65 % de la masse salariale du département. Cela représente 3,5 milliards d'euros de salaires, dont un tiers (1,2 milliard) sont versés à des non-résidents. Pour moitié il s'agit d'habitants d'une autre intercommunalité de la Loire et pour l'autre moitié de non-Ligériens. Inversement, les salariés résidant à Saint-Étienne Métropole et travaillant à l'extérieur (notamment dans la Métropole de Lyon) reçoivent 700 millions d'euros de salaires. Par ailleurs, les établissements de Roannais Agglomération génèrent 750 millions d'euros de salaires. Les salaires sortants y sont également plus importants (210 millions) que les salaires entrants (170 millions). Ainsi, le profil socioprofessionnel et le niveau de rémunération des navetteurs influent sur le niveau de vie dans les intercommunalités à dominante résidentielle. Celles-ci présentent les revenus médians les plus élevés du département, supérieurs à 20 000 euros annuels (21 200 dans le Pilat Rhodanien contre 18 900 dans la Métropole). Par ailleurs, la part des salaires dans le revenu global y est importante (69 % dans le Pilat Rhodanien contre seulement 62 % dans la Métropole) à l'inverse du poids des prestations et minima sociaux (4 % contre 7 %).

Saint-Étienne Métropole au cœur des échanges dans le sud de la Loire

Les intercommunalités du Forez bénéficient de la richesse dégagée dans la Métropole de Saint-Étienne. Loire Forez Agglomération, structurée autour de Montbrison et de Saint-Just-Saint-Rambert, est le territoire où la part des salaires versés depuis la Métropole de Saint-Étienne est la plus élevée (40 %). Cela représente plus de 330 millions d'euros de salaires (figure 4). Les navetteurs en provenance de Loire Forez Agglomération viennent essentiellement du sud de la plaine, et travaillent majoritairement à Saint-Étienne (un navetteur sur trois est dans ce cas) ou dans l'extension nord, du côté d'Andrézieux-Bouthéon (un navetteur sur six).

Les flux de salaires sont également intenses dans l'autre sens. Plus de 67 millions d'euros de salaires générés dans la Communauté d'agglomération Loire Forez rétribuent des salariés qui résident dans la Métropole. C'est ainsi le deuxième plus gros flux de salaires entrants à Saint-Étienne Métropole, après celui

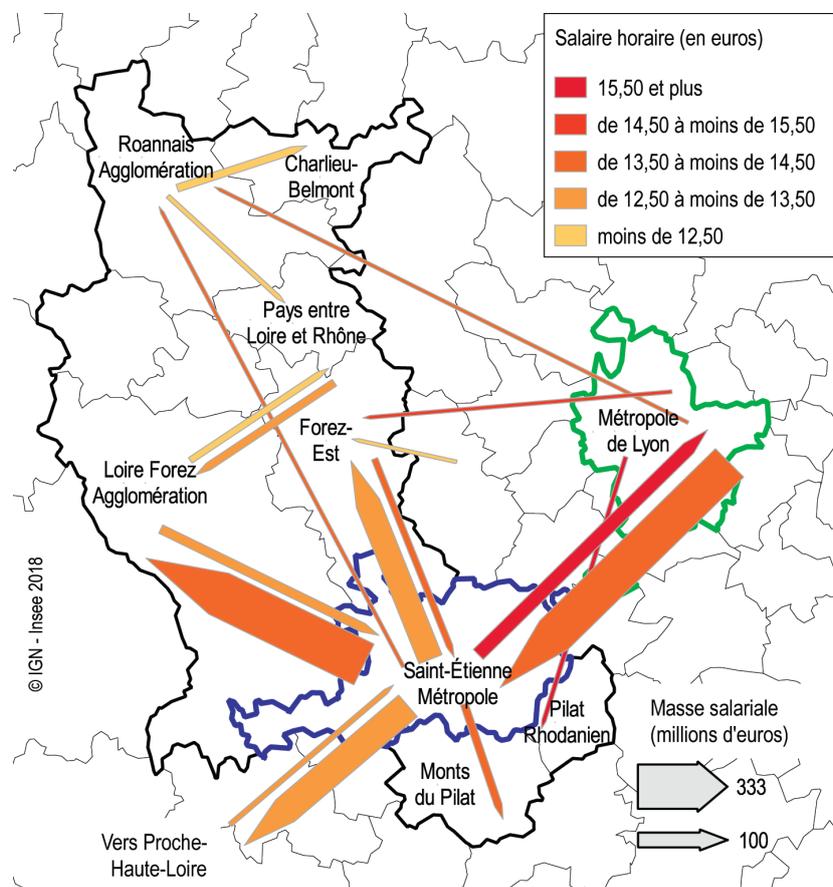
4 40 % des salaires des résidents de Loire Forez Agglomération sont versés par des établissements de Saint-Étienne Métropole

Lieu de résidence	Masse salariale au lieu de résidence (en millions d'euros)	Dont masse salariale des salariés travaillant en dehors de la zone (en millions d'euros)	Dont masse salariale des salariés travaillant à Saint-Étienne Métropole (en millions d'euros)	Part de la masse salariale des salariés travaillant à Saint-Étienne Métropole (en %)
Loire Forez Agglomération	839	491	333	39,7
Proche Haute-Loire	635	318	208	32,8
Forez-Est	524	349	179	34,2
Métropole de Lyon	13 441	2 500	103	0,8
Monts du Pilat	117	92	57	48,7
Roannais Agglomération	702	168	26	3,7

Champ : territoires dont les salariés travaillant à Saint-Étienne Métropole reçoivent plus de 25 millions d'euros de masse salariale.
Source : Insee, DADS 2013

5 Saint-Étienne Métropole au cœur des échanges dans la Loire et avec la Métropole de Lyon

Principaux flux de salaires entre intercommunalités, du lieu de travail vers le lieu de résidence



Lecture : les salariés qui résident dans la Métropole de Lyon et travaillent à Saint-Étienne Métropole gagnent en moyenne plus de 15,50 euros de l'heure pour une masse salariale de 100 millions d'euros (flèche en provenance de Saint-Étienne Métropole et à destination de la Métropole de Lyon). À l'inverse, les salariés qui résident à Saint-Étienne et travaillent à Lyon touchent une masse salariale plus importante (290 millions d'euros) mais correspondant à un taux horaire moins élevé.

Source : Insee, DADS 2013

provenant de la Métropole de Lyon. Plus d'un navetteur sur quatre effectue le trajet depuis la commune de Saint-Étienne vers le sud de la plaine, et autant depuis l'extension nord.

La Communauté de communes de Forez-Est est le deuxième territoire du département en termes de masse salariale versée depuis la Métropole. Les salariés navetteurs se partagent 180 millions d'euros de salaires par an, soit plus du tiers de la masse salariale

détenue. Les salaires sont principalement versés par des entreprises installées dans la commune de Saint-Étienne à des résidents du sud de Forez-Est.

Les territoires du Forez sont également interconnectés, avec plus de 100 millions d'euros de salaires qui circulent de l'un vers l'autre. La plus grande part est versée par des établissements situés dans Forez-Est à des résidents de Loire Forez Agglomération.

L'attractivité de Forez-Est tient en partie à l'importance de la sphère productive dans son économie, et notamment de l'industrie agroalimentaire. Les navetteurs de Loire Forez Agglomération perçoivent une rémunération horaire plus élevée lorsqu'ils travaillent dans le sud de Forez-Est (13,30 euros en moyenne) plutôt que dans le nord (11,70 euros).

La Communauté de communes des Monts du Pilat, organisée autour de Bourg-Argental, est à dominante résidentielle et son économie repose sur la sphère présente. La moitié des salaires sont versés depuis Saint-Étienne Métropole, soit 57 millions d'euros sur les 117 millions d'euros détenus.

Les établissements de Saint-Étienne Métropole versent également plus de 200 millions d'euros de salaires à des navetteurs en provenance de la Haute-Loire. Ces navetteurs résident principalement dans la « proche Haute-Loire », qui correspond à l'arrondissement d'Yssingeaux. Dans ce territoire à dominante résidentielle, la moitié des 640 millions d'euros de salaires détenus entrent de l'extérieur, dont un tiers de Saint-Étienne Métropole. Parmi ces navetteurs, la proportion de cadres est relativement faible. Alors que 19 % des navetteurs travaillant dans la Métropole occupent un emploi de cadres, seulement 12 % en provenance de la proche Haute-Loire occupent un emploi équivalent.

La vallée du Gier et le Pilat Rhodanien dans l'aire d'influence de Lyon

La Métropole de Lyon tient une place particulière dans la circulation de salaires au sein de la Loire. Chaque jour, 13 300 salariés (5 % des salariés de la Loire) quittent le département pour s'y rendre et 2 900 salariés font le chemin en sens inverse. Près de 40 % des salaires entrants dans la Loire proviennent de ce territoire qui génère plus de 16 milliards d'euros de salaires, dont 400 millions d'euros à destination des navetteurs ligériens.

L'essentiel des salaires versés depuis la Métropole de Lyon concerne des résidents de Saint-Étienne Métropole (figure 5). La vallée du Gier est le principal territoire de destination des salaires entrants de la Métropole de Lyon puisqu'il reçoit la moitié de ces masses

salariales. La vallée de l'Ondaine et la couronne stéphanoise sont davantage dans l'influence de Saint-Étienne et de Loire Forez Agglomération.

Saint-Étienne reçoit de Lyon davantage de masse salariale (290 millions d'euros) que Lyon n'en reçoit de Saint-Étienne (100 millions). Cependant, les navetteurs qui viennent de la Métropole de Lyon perçoivent une rémunération horaire plus forte (17,40 euros) que ceux qui vont y travailler (14,20 euros). En direction de Saint-Étienne, plus d'un navetteur sur deux est cadre, alors qu'ils ne sont qu'un sur cinq en direction de Lyon.

Le Pilat Rhodanien est également dans la zone d'influence de la Métropole de Lyon. Près de 70 % des salaires détenus par les résidents de la Communauté de communes sont versés par des établissements situés en dehors des limites départementales, dont 31 % dans la Métropole de Lyon. Les navetteurs à destination de la Métropole de Lyon sont trois fois plus nombreux à occuper un emploi de cadre que les salariés stables. Cette intercommunalité est également tournée vers la région d'Annonay, le Pays Roussillonnais et le nord de la Drôme. ■

Le mot d'Epures

Epures est l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, créée en 1967. À la fois lieu de débat entre les acteurs du territoire et lieu de production d'expertise urbaine et territoriale, son périmètre d'intervention varie du quartier à l'échelle régionale. Epures accompagne les collectivités partenaires dans la préparation de leurs politiques publiques à travers son expertise mais également son centre de ressource territorial.

En partenariat avec Saint-Étienne Métropole, le SCoT Sud Loire, Loire Forez Agglomération et l'établissement public d'aménagement de Saint-Étienne (Epase), Epures a souhaité analyser la circulation des salaires au sein du territoire ligérien. Ces transferts permettent de mieux comprendre les interactions entre territoires productifs et territoires résidentiels, mais aussi les possibles complémentarités et synergies.

Définitions

La **déclaration annuelle** de données sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs fournissent annuellement et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés. Pour chaque salarié les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Pour l'Insee, les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

La **richesse dégagée** des établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises et elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsque l'entreprise est non-marchande, la richesse dégagée est assimilée aux rémunérations versées. Lorsqu'elle est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises multi-établissements, elle correspond à la ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements au prorata des masses salariales.

La **masse salariale** est le cumul des rémunérations nettes des salariés. Elle ne représente qu'une partie de la richesse dégagée par les établissements. Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice. La masse salariale versée par les établissements locaux correspond à la masse salariale au lieu de travail. La masse salariale détenue par les résidents correspond à la masse salariale au lieu de résidence.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteurs en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Métropole de Lyon : le tiers des salaires sont versés à des actifs qui n'y résident pas », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 36, mars 2017
- « Saint-Étienne Métropole : de réelles évolutions mais toujours des difficultés à retenir ses habitants », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 14, décembre 2014
- « Pôle urbain de Saint-Étienne : un poids de cadres modeste, mais une tendance récente à la hausse », *Insee Rhône-Alpes, La Lettre Analyses* n° 209, novembre 2013

